

Règlement Trails Alpins du Grand Bec 2025

1. Organisation :

Les Trails Alpins du Grand Bec sont organisés par l'Office de tourisme de la Grande Plagne – Site de Champagny en Vanoise.

2. Les épreuves :

- Le Trail de la Vallaisonnay : 41.45 km / 3019 D+ : départ le 17 août 2025 à 6h
- Le Trail de la Vélière : 30 km / 2000m D+ : départ le 17 août 2025 à 7h.
- Le Trail du Mont de la Guerre : 15.8 km / 1033m D+ : départ le 17 août 2025 à 8h30.
- La Randonnée du Grand Bec : 7,79km / 531m D+ : départ le 17 août 2025 à 9h.

3. Pass vaccinal :

Selon la réglementation en vigueur le 04/08/24, le pass vaccinal pourra être demandé pour participer à une des épreuves ci-dessus.

4. Licence ou certificat médical :

Pour la randonnée :

- Pas de certificat médical nécessaire.
- **Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs**

Pour les trails :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport et l'article 3.2 de la réglementation des manifestations running 2025, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Pour les licenciés :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées

Pour les non- licenciés :

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Faisable sur le lien suivant : <https://pps.athle.fr/>

Autre Situations :

- Les licences étrangères ne sont pas acceptées, ce inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics.
- Les licences délivrées par d'autres fédérations agréées ou délégataires ne permettent pas la participation à une compétition, à l'exception de celles délivrées par une fédération ayant conclu un partenariat avec la FFA prévoyant expressément la reconnaissance de leurs licences pour la participation à une compétition. La liste des fédérations partenaires entrant dans ce cas sera annexée au présent règlement le cas échéant.

5. Autorisation parentale :

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs participants à la Randonnée du Grand Bec et aux personnes nées après le 17/08/2007 participant au Trail du Mont de la Guerre.

6. Inscriptions :

Course	Distance	Catégorie	Tarifs
Trail de la Vallaisonnay	41.45 km – 3019m D+	A partir d'espoir (2005 et avant)	39€ (43€ à partir du 15 juillet 2025)
Trail de la Vélière	30km – 2000m D+	A partir d'espoirs (2005) et avant)	29€ (33€ à partir du 15 juillet 2025)
Trail du Mont de la Guerre	15,8 km – 1033m D+	A partir de Espoirs (2005 et avant)	13€ (17€ à partir du 15 juillet 2025)
Randonnée du Grand Bec	7,73Km – 531m D+	A partir de 6 ans	7€ (10€ à partir du 15 juillet 2025)

Les inscriptions se font en ligne ou par format papier.

Inscription en ligne sur : <https://www.finishers.com/book/event/vn6BF>

Fin des inscriptions le 16/08/25 à 17h30 en ligne et 18h30 à l'Office de Tourisme de La Plagne Champagny-en-Vanoise.

7. Remise des dossards et départ :

Course	Jour	Heure & Lieu Départ	Jour et Horaires retrait des dossards
Trail de la Vallaisonnay	Dimanche 17/08/25	6h00 Place du Centre de Champagny-en-Vanoise	Vendredi 15/08/25 – Magasin Terre de Running Albertville – 10h00 – 18h30 Samedi 16/08/25 – Office de Tourisme Champagny-en-Vanoise 9h00 – 12h30 / 14h30 – 18h30 Dimanche 17/08/25 – Place du Centre 5h15 – 5h50
Trail de la Vélière	Dimanche 04/08/24	7h00 Place du Centre de Champagny-en-Vanoise	Vendredi 15/08/25 – Magasin Terre de Running Albertville – 10h00 – 18h30 Samedi 16/08/25 – Office de Tourisme Champagny-en-Vanoise 9h00 – 12h30 / 14h30 – 18h30 Dimanche 17/08/25 – Place du Centre 6h15 à 6h50
Trail du Mont de la Guerre	Dimanche 04/08/24	8h30 Place du Centre de Champagny-en-Vanoise	Vendredi 15/08/25 – Magasin Terre de Running Albertville – 10h00 – 18h30 Samedi 16/08/25 – Office de Tourisme Champagny-en-Vanoise 9h00 – 12h30 / 14h30 – 18h30 Dimanche 17/08/25 – Place du Centre de 7h15 à 8h15
Randonnée du Grand Bec	Dimanche 04/08/24	9h00 Place du Centre de Champagny-en-Vanoise	Vendredi 15/08/25 – Magasin Terre de Running Albertville – 10h00 – 18h30 Samedi 16/08/25 – Office de Tourisme Champagny-en-Vanoise 9h00 – 12h30 / 14h30 – 18h30 Dimanche 17/08/25 – Place du Centre - de 8h35 à 8h55

- Le retrait des dossards à Terre de Running Albertville le 15/08/25 est possible uniquement pour les participants inscrits avant le 14/08/25 à 20h00.
- Le retrait des dossards à l'Office de Tourisme de Champagny-en-Vanoise le 16/08/25 est possible uniquement pour les participants inscrits avant le 15/08/25 à 20h00 ou lors d'une inscription sur place.

8. Protocole Sanitaire :

L'organisation s'engage à mettre en place et respecter un protocole sanitaire respectant les consignes nationales en vigueur.

9. Equipement obligatoire :

Pour les courses suivantes :

- Trail de la Vallaisonnay
- Trail de la Vélière
- Trail du Mont de la Guerre

Les coureurs devront être en possession du matériel suivant : Une réserve en eau (1L minimum), un gobelet (aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements), une veste anti-pluie (en fonction des conditions météo) ou coupe-vent, barres ou gels énergétiques, sifflet, couverture de survie, téléphone portable chargé. Il est également conseillé : casquette, bâtons, lunette de soleil, crème solaire... Des vérifications pourront être effectués par les organisateurs, le concurrent s'engage donc à posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve.

Pour la Randonnée du Grand Bec :

Pas de matériel obligatoire, seule la tenue doit être adaptée à une activité sportive et à la météo de montagne.

Pour toutes les épreuves :

Chaque participant sera en possession d'un gobelet personnel pour les ravitaillements. Dans leur démarche écoresponsable, les Trails Alpins du Grand bec ne prévoient plus de gobelets jetables pour les ravitaillements.

10. Sécurité & Assurances :

La sécurité est assurée par les commissaires bénévoles de l'Office de Tourisme de Champagny-en-Vanoise en liaison radio avec le PC Course et les secouristes de ASP573.

L'organisateur est couvert par une police d'assurance ; les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est obligatoire pour un non-licencié d'être en possession d'assurance couvrant d'éventuels frais de recherche et de rapatriement.

Assurance à la journée : <https://www.assurance-multi-sports.com>.

11. Ravitaillements :

Composition des ravitaillements :

Liquide : Soda, eau gazeuse et plate

Solide : assortiments salés (saucisson, fromage, crackers salés...), sucrés (chocolat, barre de céréales, pain d'épices...) et fruits (pommes, bananes, pastèque...).

Nombre et lieux de ravitaillement :

- Trail de la Vallaisonnay !
 - o Km 9 : Télécabine
 - o Km 17.5 : le Tovet
 - o Km : 29.5 : Chalet Nordique

- Trail de la Vélière :
 - o Km 9 : Télécabine
 - o Km 17.5 : Le Tovet
 - o Km 25.5 : Chalet Nordique

- Trail du Mont de la Guerre :
 - o Km 9 : Télécabine

- Randonnée du Grand Bec :
 - o Km 4,5 : Combe d'en Haut

Un ravitaillement à l'arrivée sera à disposition de tous les coureurs.

12. Les barrières horaires, les contrôles et les abandons :

- Trail de la Valiasonnay :
 - o Km 9 : Télécabine : Barrière Horaire à 8h15
 - o Km 17.5 : Le Tovet : Barrière horaire à 10h20
 - o Km 29.5 : Chalet Nordique : Barrière horaire à 12h30
 - o Arrivée : Barrière horaire : 15h00

- Trail de la Vélière :
 - o Km 9 : Télécabine : Barrière horaire à 9h15
 - o Km 17,5 : Le Tovet : Barrière horaire à 11h20
 - o Km 25.5 : Chalet Nordique : Barrière horaire : 12h30
 - o Arrivée : Barrière horaire à 13h20

- Trail du Mont de la Guerre :
 - o Km 9 : Télécabine : Barrière horaire à 11h00
 - o Arrivée : Barrière horaire à 13h00

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste. Le coureur pourra sinon attendre le serre file ou un contrôleur pour regagner ensemble l'arrivée, selon le lieu de l'abandon vous pouvez aussi

regagner l'arrivée par vos propres moyens sous votre entière responsabilité. Une équipe de serre-files fermera les parcours.

Les participants peuvent être amenés à être disqualifiés si :

- Absence ou falsification de dossard
- Absence de matériel obligatoire
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôle
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupes de sentier, jet de détritus...)
- Refus de se faire examiner par un médecin
- Dépassement des barrières horaires

A certains embranchements spécifiques, la possibilité est offerte aux participants de changer de parcours pour se rendre sur la distance inférieure et être tout de même classé.

13. Conditions d'admission :

Les courses sont réservées aux coureurs entraînés aux trails de montagne, en bonne condition physique et aptes à courir seuls pendant plusieurs heures en autonomie sur des sentiers escarpés et techniques, à plus de 2000m d'altitude.

14. Annulation et remboursement :

Remboursement de 100% hors frais de dossiers jusqu'au 15 juillet. Après cette date, tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement. En cas de rétractation de l'athlète pour motif médical, avant le 14/08/24, son inscription lui sera remboursée, avec une retenue de 5€ correspondant aux frais administratifs.

Si l'édition est annulée pour cause COVID par l'organisateur : les inscrits seront remboursés. Les frais de gestion restent à la charge du participant.

Le remboursement se fera dans un délai de 30 jours.

15. Remise des prix et récompenses :

Classement individuel des 5 premiers hommes et 5 premières femmes au scratch sur les trois trails.

Le 1er homme et la 1ère femme de chaque catégorie sont récompensés (**si au moins 5 coureurs dans la catégorie**).

1 lot-souvenir sera distribué à chaque participant.

Remise des prix prévues sur la zone d'arrivée à partir de 13h.

16. Météo :

En cas de mauvaises conditions météorologiques et /ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit, de passer sur le parcours de repli, d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

17. Chien :

Par arrêté municipal, **les chiens sont interdits** sur les alpages de la Vélière, de la Rossa, du Tougne, du Tovet, de la Challe, de Lécheron et des Chardes. Par conséquent, ils sont interdits entre le 6 et 21km du Trail de la Vallaisonnay, Entre le 6 et 23km du Trail de la Vélière et entre le 6 et 12km du Trail du Mont de la Guerre.

18. Droit à l'image :

Par sa participation aux Trails Alpains du Grand Bec, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans.

19. Loi informatique et liberté :

Les informations personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'OTGP en tant qu'organisateur de la course et à ses sous-traitants habilités pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Vos nom, prénom, club de sport et les résultats du classement sont communiqués à la Fédération Française d'athlétisme, à la presse locale, à l'UTMB world et l'ITRA et mis en ligne sur le site www.la-plagne.com.

Vous pouvez exercer vos droits sur vos données par courrier postal auprès de l'OTGP ou par mail : privacy@la-plagne.com.

Pour d'avantage d'informations quant à l'exercice de vos droits, retrouvez notre politique de confidentialité sur : <https://www.la-plagne.com/politique-de-gestion-des-donnees-personnelles>.

20. Condition générale :

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

21. Dispositions particulières :

Tout point non prévu dans le présent règlement relève de la décision de l'organisateur. Un briefing sera proposé aux coureurs avant le départ. Les organisateurs se réservent le droit de modifier certains points du règlement pour des questions de sécurité.

Règlement mis à jour le 28/02/2025